

Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 02 au 24 septembre 2019

Arrêté modifiant l'arrêté du 10 février 2016 portant désignation du site Natura 2000
Pelouses sèches à orchidées sur craie de l'Yonne
(zone spéciale de conservation)

Trois (3) commentaires ont été émis lors de la consultation publique concernant le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 10 février 2016 portant désignation du site Natura 2000 *Pelouses sèches à orchidées sur craie de l'Yonne* (zone spéciale de conservation).

Deux (2) avis prennent position de manière favorable pour le présent projet d'arrêté. Ils n'appellent pas de réponse.

Un (1) avis conteste la lisibilité, donc la compréhension, des informations soumises à la consultation du public. Cependant, la fiche de consultation accompagnant les projets d'arrêté et annexes apportent les informations essentielles à la compréhension de la démarche de modification du site (motivations, enjeux, risques).

Dans ces conditions, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.